



**OSIRIS**

BATIK

***Observatoire sur les Systèmes d'Information les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal***

---

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication  
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS  
l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal**

n° 73 août 2005

---

**Sommaire**

---

**\*Editorial\***

Aller au delà du cadre juridique

**\*Actualités\***

Séminaire « Informatique et libertés, quel cadre juridique pour le Sénégal ? »

Une nouvelle bande de cyber–escrocs démantelée à Dakar

Création d'un Institut des Sciences de l'Ingénieur (ISCI)

Lancement du site Infosen.net

La RMD devient une radio généraliste

Visite du premier Centre multimédia communautaire par le Ministre des Postes et des NTIC

**\*Politique\***

Adoption de la loi instituant la carte d'identité numérisée

**\*Infrastructures et services\***

Les cabines téléphoniques mobiles font leur apparition

Sentel atteint le seuil des 600.000 abonnés

Extension de la zone de couverture de l'ADSL

**\*Projets\***

Youssou Ndour porteur d'un projet de télévision privée

Le Sénégal pourrait accueillir un parc scientifique bénéficiant de l'appui des Nations Unies

**\*Rendez-vous\***

Unicode and IDN Africa (Dakar, 7 septembre 2005)

Highway Africa 2005 : Renforcer le journalisme dans la société de l'information

---

## Editorial

---

### Aller au delà du cadre juridique

Le séminaire sur le cadre juridique des technologies de l'information et de la communication au Sénégal, organisé les 29 et 30 août 2005 par l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), a été sans conteste un événement important. Des communications de haut niveau ont été présentées par les experts commis à cet effet et les échanges de qualité qui s'en sont suivis ont contribué à faire de cette rencontre un intense moment de réflexion sur l'environnement juridique à mettre en place afin que notre pays puisse faire face aux défis posés par la Société de l'information. Venant à son heure, compte tenu notamment de la multiplication des affaires liées à la cybercriminalité, de l'adoption de la loi instituant la carte d'identité numérisée ou encore des exigences auxquelles sont de plus en plus soumis les centres d'appels impliqués dans des transferts transfrontaliers de données, il a également revêtu un caractère original par l'association de professionnels de la justice, de représentants de l'Etat et du secteur privé, d'universitaires et de membres de la société civile, rarement impliqués de la sorte dans les processus visant à élaborer de nouveaux textes législatifs. Les discussions qui se sont notamment déroulées autour de la question, oh combien sensible, de la protection des données à caractère personnel, a très justement mis en avant la nécessité d'assurer la garantie du droit au respect de la vie privée, du secret de la correspondance, etc. tout en trouvant un juste équilibre avec les impératifs de sécurité et de défense comme avec ceux permettant aux activités économiques de s'épanouir. Un des enseignements majeurs de ce séminaire aura été l'accent mis sur une vision clairement définie et partagée, en matière de technologies de l'information et de la communication, s'appuyant pour sa réalisation sur une stratégie nationale comportant des objectifs précis, des indicateurs de réalisation et des moyens financiers. Sous ce regard, il est à déplorer qu'au moment où les séminaristes discutaient de la nécessité de la mise sur pied d'une autorité administrative indépendante chargée du contrôle des données à caractère personnel, à l'image de ce qu'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France, on annonçait dans la presse la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi instituant la carte d'identité numérisée !!! La logique aurait dicté que la loi organisant la protection des données à caractère personnel fût adoptée au préalable afin de définir dans quelles conditions la nouvelle carte d'identité numérisée, devant comporter à la fois des données à caractère personnel et de nature biométrique, pouvait être instituée. C'est dire que le Sénégal ne peut faire l'économie d'une véritable réflexion stratégique pour tirer profit de la formidable synergie qui se créerait si les actions souvent louables, qui sont mises en œuvre, s'inscrivaient résolument dans le cadre d'une vision connue et partagée par les acteurs.

**Amadou Top  
Président d'OSIRIS**

---

## Actualités

---

### \* Séminaire « Informatique et libertés, quel cadre juridique pour le Sénégal ? »

A l'initiative de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), en collaboration avec le ministère de la Justice et avec l'appui de la Coopération française, un séminaire intitulé « Informatique et libertés, quel cadre juridique pour le Sénégal ? » s'est déroulé à Dakar les 29 et 30 août 2005. Trois ateliers portant respectivement sur la protection des données à caractère personnel, la cybercriminalité et la signature et le commerce électronique ont réunis des experts français et sénégalais ainsi que nombreux représentants du monde judiciaire (magistrats, avocats, juristes, etc.), de l'administration, des forces armées et des services de sécurité, du secteur privé, de l'université, de la société civile, etc. Dans ce cadre, les différents aspects et problématiques qui devraient être traités dans la loi d'orientation et de programmation informatique, la loi sur la protection des données à caractère personnelle, la loi sur la cybercriminalité et la loi sur la signature et les documents électroniques ont été largement discutées et les préoccupations et recommandations exprimées devraient être prises en compte lors de la rédaction des projets de loi que le gouvernement souhaite proposer à l'Assemblée nationale d'ici novembre 2005.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

### \* Une nouvelle bande de cyber-escrocs démantelée à Dakar

Une bande de cyber-escrocs, de nationalité nigériane, qui opérait dans le quartier des Hlm Grand-Médine a été démantelée par la sûreté urbaine de Dakar. Apparemment en contact avec le groupe qui avait réussi à soutirer d'importantes sommes à un responsable américain et des citoyens norvégiens, ils s'apprêtaient à escroquer un citoyen sénégalais installé au Etats-Unis qui a finalement fin par flairer la supercherie et a alerté les services de police. Comme d'habitude, il s'agissait de faciliter le transfert d'une importante somme d'argent en échange d'une commission dans l'attente de laquelle il fallait verser un certain montant à l'avocat chargé de faire le transfert !

### \* Création d'un Institut des Sciences de l'Ingénieur (ISCI)

Dans le but de contribuer au développement de l'informatique, un groupe d'ingénieurs et d'enseignants-chercheurs en informatique vient de créer à Dakar une école privée dénommée Institut des Sciences de l'Ingénieur (ISCI). Dans ce cadre, un partenariat a été notamment scellé avec l'Unité de Formation et Recherche (UFR) Sciences appliquées et technologies (SAT) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) afin de concevoir un programme adapté au besoin du marché national tout en étant ouvert vers l'international. Un autre partenariat est en cours de mise en place avec l'Ecole supérieure polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Le démarrage des cours est prévu pour la rentrée d'octobre 2005.

ISCI : <http://www.isci.sn/>

\* Lancement du site Infosen.net

Depuis quelques temps, un site d'informations et d'actualités sur le Sénégal a été lancé sous l'appellation « Infosen.net ». L'originalité de ce site d'information repose sur le fait que ce sont les internautes eux mêmes qui sont invités à l'animer en postant eux mêmes des informations et pas seulement des commentaires et des réactions aux articles comme c'est d'habitude le cas. Le site fonctionne de la manière suivante : l'administrateur du site vérifie les informations proposées à publication par les internautes puis il les met en ligne. L'objectif est de sélectionner une vingtaine de « veilleurs » qui viendront s'ajouter à notre l'équipe permanente chargé de la gestion du site. A terme, ces veilleurs devraient animer directement et librement le site sur la base du bénévolat.

Infosen.net : <http://www.infosen.net/>

\* La RMD devient une radio généraliste

La Radio municipale de Dakar (RMD) qui était à l'origine une radio thématique qui traitait exclusivement des activités des collectivités locales et de la décentralisation est devenue une radio d'informations générales depuis le 16 août 2005. Emettant depuis le building communal sur la fréquence 95.5 FM, la RMD, ouverte depuis octobre 2004, se limitait jusqu'alors à la couverture des activités des mairies et la diffusion des communiqués de l'autorité municipale. Ce changement de format répond, selon le Directeur des programmes, Doudou Coulibaly, aux attentes des auditeurs qui ont sollicité une plus large couverture des activités politiques, économiques et syndicales en sus de l'animation musicale. Désormais, pour les informations, quatre éditions en français et en wolof sont prévues chaque jour en plus des brèves.

\* Visite du premier centre multimédia communautaire par le Ministre des Postes et des NTIC

Le 19 août 2005, le Ministre des Postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, Joseph Ndong, et des responsables du bureau régional de l'Unesco à Dakar et le chargé de la coopération Suisse ont visité les installations du premier Centre Multimédia Communautaire (CMC) de Khombole, commune rurale situé à environ 100 km de Dakar, dans la région de Thiès. Comprenant une dizaine d'ordinateurs en réseau connectés à Internet, le CMC comporte également une radio communautaire d'une portée de 50 kilomètres environ. Les communautés rurales voisines de Touba Toul, Ndiéyène Sirakh et de Ngoundiane, déjà couvertes par la radio communautaire « Siggil Jiggeen » qui émet sur la fréquence 106.5 FM en Puular, en Sereer et en Wolof sont également associés à ce projet.

---

## Politique

---

\* Adoption de la loi instituant la carte d'identité numérisée

Le 31 août 2005, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, moins trois abstentions, la loi instituant la carte d'identité numérisée. Obligatoire pour tout citoyen ayant quinze ans révolus, cette carte d'identité numérisée sera au format ID1 (carte de crédit) et comportera une photo numérisée, des données biométriques consistant en quatre empreintes digitales (index et pouces des deux mains) ainsi qu'un code barre contenant les données relatives à l'Etat civil, les caractéristiques physiques, l'adresse et la profession de son détenteur. Cette opération d'un coût de 13 milliards 800 cent millions de FCFA, qui s'inscrit dans le cadre de la refonte totale du fichier électoral, vise à délivrer six millions de carte d'identité et trois millions de cartes d'électeurs également numérisées. L'établissement de la carte nationale

d'identité numérisée sera gratuit jusqu'au 30 avril 2006 mais au-delà de cette date, le demandeur sera dans l'obligation de payer pour entrer en sa possession. De manière à inciter les citoyens à se doter d'une carte d'identité, la loi prévoit désormais une amende de 6.000 FCFA pour toutes les personnes qui ne seront pas en mesure de la présenter lors des contrôles opérés par les forces de police et de gendarmerie.

Ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.sn/>

---

## Infrastructures et services

---

\* Les cabines téléphoniques mobiles font leur apparition

Depuis quelque temps, des « cabines » téléphoniques mobiles ont fait leur apparition dans le paysage dakarois. En fait ce sont des jeunes, porteurs d'un combiné enfermé dans une boîte et qui fonctionne grâce au réseaux GSM, qui circulent dans les endroits dépourvus de télécentres et où le téléphone est souvent très sollicité (hôpitaux, tribunaux, bâtiments administratifs, etc.). Ces téléphones fonctionnent avec des cartes prépayées vendues par lot de 50.000 FCFA pour 1000 unités qui sont généralement revendues à 75 FCFA l'unité ce qui fait une marge relativement confortable pour les revendeurs. En l'absence d'électricité, ces appareils, conçus à l'origine pour promouvoir la téléphonie dans les Townships d'Afrique du Sud, peuvent être rechargés avec des plaques solaires ou des batteries de voiture d'une puissance de 12 volts. Lancés depuis juillet 2004, ils sont commercialisés au prix de 389.000 FCFA l'unité par la société Digital Net.

\* Sentel atteint le seuil des 600.000 abonnés

Sentel, le second opérateur de téléphonie mobile qui a lancé ses activités au Sénégal en 1999, a atteint le seuil des 600.000 abonnés le 17 août 2005. Le 2 juin 2005, Sentel avait annoncé avoir atteint le cap des 500.000 abonnés ce qui indique une progression d'environ 10.000 abonnés par semaine.

Sentel : <http://www.sentel.sn/>

\* Extension de la zone de couverture de l'ADSL

Dans un encart publicitaire publié dans la presse, la Sonatel indique que depuis le 25 juillet 2005, les localités de Bargny, Mbao, Keur Massar (Région de Dakar), Touba, Madiyama, Touba Ndam, Touba Dakhou Khoudoss, Touba Mosquée (Région de Diourbel), Ourosogui (Région de Matam), Ngalèle, Richard-Toll (Région de Saint-Louis), Somone, Nianning, Joal, ICS Mbaye Mbaye (Région de Thiès) et Cap Skirring (Région de Ziguinchor) sont désormais couvertes par l'ADSL. Toutes les capitales régionales (Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor), la banlieue de Dakar (Patte d'Oie, Guédiawaye, Parcelles assainies, Cambérène et Rufisque) ainsi que Mbour étaient déjà couvertes depuis juillet 2004. Auparavant la couverture ADSL se limitait à certains quartiers de Dakar (Plateau, Médina, Grand-Dakar, Sicap Liberté, Fann, HLM, VDN, Dieuppeul, Castors, Mermoz, Yoff, Almadies, Ngor, Han, Sud-Foire et Thiaroye) ainsi qu'à Thiès, Saly et à l'île de Saint-Louis.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

---

## Projets

---

\* Youssou Ndour porteur d'un projet de télévision privée

Dans un documentaire intitulé « Wax Fégn » consacré à Youssou Ndour, réalisé par sa structure de production Jololi et diffusé à la télévision, le 5 août 2005, ce dernier a indiqué qu'il était prêt à exploiter une chaîne de télévision privée.

Jololi : <http://www.jololi.com/>

\* Le Sénégal pourrait accueillir un parc scientifique bénéficiant de l'appui des Nations Unies

Dans le courant de la deuxième semaine du moins d'août, une mission d'évaluation du département des affaires économiques et sociales des Nations unies a visité diverses structures, dont l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, dans la perspective de l'établissement d'un projet de parc scientifique pour lequel le Sénégal est en compétition avec le Ghana.

---

## Rendez-vous

---

\* Unicode and IDN Africa (Dakar, 7 septembre 2005)

Une réunion technique du projet « Unicode and IDN Africa », regroupant une cinquantaine d'experts en linguistique et en NTIC, se tiendra le 7 septembre 2005 à Dakar (Sénégal). Ce projet, qui concerne tous les pays africains comporte actuellement une phase pilote qui couvre six pays, dont le Bénin, le Cameroun, le Nigeria et le Sénégal, qui ont déjà commencé le travail de codification de leurs langues. Il vise à promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace.

Unicode and IDN Africa : <http://www.next.sn/unicode-idn-africa.html>

\* Highway Africa 2005 : Renforcer le journalisme dans la société de l'information

La conférence HighwayAfrica 2005 organisée cette année sur le thème « Renforcer le journalisme dans la société de l'information » se déroulera du 12 au 14 Septembre 2005 à Grahamstown (Afrique du Sud). La conférence traitera notamment des questions suivantes : capacités à rédiger, la violation des règles de base de l'éthique journalistique et le manque de compétences en matière d'utilisation des TIC et des nouveaux médias.

Highway Africa 2005 : <http://www.highwayafrica.ru.ac.za/>

---

**Envoyez-nous vos informations : [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)**

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>**



**CERTAINS DROITS RESERVES Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris, août 2005.**

---